

Comité Social et Économique TER Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE 0 DU 31 JANVIER 2019

Présents :

DIRECTION

M. RABIER, DRH	Président
M. SERHANI, Relations Sociales	Assesseur
Mme BULTHE, Relations Sociales	Assesseur
M. BAR, Relations Sociales	Assesseur

ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	OS	Exc/Présent	SUPPLÉANTS	<u>OS</u>	Exc./Vote
M. KIKOS	CGT	P	Mme CORBIN	CGT	
Mme DERAÏN	CGT	E	M. WATTEBLÉD	CGT	V
M. DECLERCQ	CGT	P	M. PIETTON	CGT	
M. FOURNIER	CGT	P	M. WILLAEYS	CGT	
Mme BASSEZ	CGT	P	Mme DINGEON	CGT	
M. SMAGHUE	CGT	P	M. BERTHEVAS	CGT	
Mme MAHIEUX	CGT	P	Mme CARON	CGT	
M. ESPINOUSE	CGT	P	M. GOMET	CGT	
Mme BOUKREDIA	CGT	P	Mme KOURKOUZ	CGT	
M. HOUEL	CGT	P	M. PARJOUET	CGT	
M. LAMBERT	Sud Rail	P	M. MALANSKA	Sud Rail	
M. MANGIER	Sud Rail	P	M. LENFANT	Sud Rail	
Mme MIET	Sud Rail	P	Mme RICHON	Sud Rail	
M. SOUÏN	Sud Rail	P	M. HIAUX	Sud Rail	
Mme LOBRY	Sud Rail	P	Mme PARENTY	Sud Rail	
M. EUDELINÉ	Sud Rail	P	M. PLATEAUX	Sud Rail	
Mme RONGIER-JORE	Sud Rail	P	Mme PLESSY	Sud Rail	
Mme LE SAINT	UNSA Ferroviaire	P	Mme COQUERIAUX	UNSA Ferroviaire	V
M. HONVAULT	UNSA Ferroviaire	P	M. GAUDEAU	UNSA Ferroviaire	
M. TROUCHAUD	UNSA Ferroviaire	E	M. MASSE	UNSA Ferroviaire	
M. DEBAST	UNSA Ferroviaire	P	Mme DUPRE	UNSA Ferroviaire	

Mme CORNET WIART	UNSA Ferroviaire	P	M.MIENS	UNSA Ferroviaire	
M. TOURNAY	UNSA Ferroviaire	P	M. DESMET	UNSA Ferroviaire	
M.DELECOEULLERIE	FO	P	Mme ALEXANDRE	FO	
Mme DEDISSE	FO	P	M.FERTÉ	FO	
M.TAILLEZ	CFDT	P	Mme MARTIN	CFDT	
Mme MANIER	CFDT	P	M. FOSSIER	CFDT	

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. LECOMTE	CGT	Fédération Nationale des Travailleurs, Cadres et Techniciens des chemins de fer
M.GRANDE	SUD-Rail	Fédération des Syndicats des Travailleurs du Rail Solidaires, Unitaires et Démocratiques
Mme DEBAST	UNSA Ferroviaire	Union Nationale des Syndicats Autonomes Fédération des cheminots
M. FERTÉ	FO	FO
M. VEZARD	CFDT	Fédération des cheminots CFDT

Ordre du jour de la réunion du Comité Social et Économique
du jeudi 31 janvier 2019

Élection d'un Secrétaire de séance	7
Adoption du Règlement Intérieur	7
Désignations :	
• <i>du Secrétaire ;</i>	
• <i>du Secrétaire adjoint en charge des attributions économiques ;</i>	
• <i>du Référent en charge des attributions Santé,</i>	
• <i>Sécurité et Conditions de Travail ;</i>	
• <i>du Trésorier ;</i>	
• <i>du Trésorier adjoint ;</i>	
• <i>des Référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;</i>	
• <i>des Présidents de commissions parmi les membres élus (hors CSSCT) ;</i>	
• <i>des membres des commissions obligatoires et facultatives.</i>	8
Calendrier prévisionnel 2019 des réunions plénières du CSE TER HDF	13

La séance est ouverte à 9 h 40.

M. RABIER, Président

Bonjour à tous et à toutes. J'ouvre cette séance du CSE TER Hauts-de-France. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis Raphaël RABIER et je préside cette nouvelle instance. Pour commencer, je souhaite la bienvenue à tous les élus, représentants syndicaux avec qui nous allons travailler dans cette nouvelle instance. On va commencer par procéder à l'appel s'il vous plaît.

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la délégation CGT, Daisy DERAÏN est remplacée par Xavier WATTEBLED. En dehors de cette absence, le reste de la délégation est au complet.

M. GRANDE, RS SUD-Rail

Pour la délégation SUD-Rail, elle est au complet et les titulaires participeront aux votes.

Mme DEBAST, RS UNSA

Pour la délégation UNSA, Michel TROUCHAUD est remplacé par Agnès COQUERIAUX et nous sommes au complet.

M. FERTÉ, RS FO

La délégation FO est au complet.

M. VEZARD, RS CFDT

La délégation est au complet et les titulaires sont présents.

M. RABIER, Président

Merci. C'est une réunion un peu spéciale de notre CSE aujourd'hui à deux titres. C'est la première. Il s'agit d'une réunion d'installation, une réunion technique du fonctionnement de l'instance. Et donc deuxième titre, on va définir à la fois les modalités de fonctionnement de cette instance et surtout les responsabilités principales qui vont être décidées et actées, notamment en matière de commissions. Avant de passer à l'ordre du jour, avez-vous des déclarations liminaires ?

M. TAILLEZ, CFDT

M. le Président,

Mmes, MM. les élus et représentants syndicaux,

Nous voici enfin réunis pour la plénière de mise en place de notre CSE TER Hauts-de-France. La délégation CFDT tenait à adresser ses sincères félicitations à l'ensemble des élus de notre assemblée.

CSE : comité social et économique. Cet acronyme a été l'objet de nombreux débats, échanges, négociations, réflexion, et a déjà commencé à changer profondément le paysage syndical. De nombreuses entreprises ont clairement abordé la mise en place des CSE sous un angle exclusivement comptable, et ce dans une pure recherche d'affaiblissement de la représentation des salariés. D'ailleurs, la nôtre, une fois n'est pas coutume, n'a pas dérogé à la règle. Cet état de fait est d'ailleurs partagé par le

Comité d'évaluation des ordonnances PÉNICAUD réuni lors du second bilan d'étape, réalisé en décembre dernier.

Selon un sondage IFOP, réalisé pour le cabinet Syndex, une grande majorité des représentants des salariés craint un appauvrissement du dialogue social suite à la mise en place des CSE, qui ne fait d'ailleurs que débiter.

Nous vous entendons déjà monsieur le Président, oui, ils exagèrent puisque nous avons travaillé d'arrache-pied sur notre Règlement Intérieur pour minimiser cet effet.

Oui, effectivement, nous vous le concédons et pour reprendre vos propres mots, depuis le 10 janvier 2019, l'ensemble des cinq OS représentatives sur TER HDF, avec les représentants de la Direction TER HDF, n'ont pas ménagé leurs efforts pour coconstruire le Règlement Intérieur de notre CSE.

Cela aura permis de coordonner et de partager les différentes approches et modes de fonctionnement, considérés comme les plus efficaces. Au passage, nous nous sommes tout de même aperçus que nous arrivions plus facilement à discuter avec nos militants et les cheminots que nous représentons que vous avec le CODIR TER.

Comme nous vous l'avons exprimé à maintes reprises, nous ne sommes pas fiers de la maigre représentativité syndicale issue de ce Règlement Intérieur qui, comparé aux dernières années, a forcément subi un recul majeur. Nous sommes bien loin de l'idéal mais, selon nous, nous pensons avoir le strict minimum pour fonctionner et pouvoir représenter les cheminots de notre périmètre CSE. Seul l'avenir nous dira si effectivement cela suffit ou s'il faudra revoir la copie.

Un point que nous tenions aussi à aborder, et même si cela peut paraître étonnant aux yeux de certains, la CFDT a bien contesté le cadre de cette réforme du dialogue social en entreprise et depuis des mois, les élus CFDT de tout horizon, tirent la sonnette d'alarme en indiquant qu'il est encore temps de redresser la barre.

Sans cela, les premières victimes seront bien sûr les salariés, leurs entreprises et forcément la compétitivité de ces mêmes entreprises. Nous vous l'avons déjà expliqué plusieurs fois, le dialogue social est un investissement, qui, sur le long terme peut permettre à une entreprise d'avoir des leviers de performance jusqu'alors négligés.

Le dialogue social est clairement une condition de la réussite globale d'une entreprise, et à la vue des enjeux qui nous attendent il serait bon d'y réfléchir plus qu'assidûment.

Autre sujet d'importance et étroitement lié à la mise en place de notre CSE : le personnel des deux anciens CE, à savoir le CE Nord-Pas-de-Calais et le CE Picardie. Ce personnel se trouve actuellement, et nous ne vous l'apprenons pas, dans une grande détresse psychologique et cherchent des réponses quant à leur avenir...

Cette situation inacceptable, n'est nullement à l'origine de la volonté de nos organisations syndicales comme tente à le faire penser la Direction nationale.

L'entreprise, mais aussi la première organisation syndicale, ont proposé chacune un accord collectif sur les modalités de gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) au sein du GPF SNCF. La première organisation syndicale a même initié des rencontres avec les autres fédérations pour évoquer ces accords et les négociations à venir.

Aujourd'hui, une chose est sûre, la situation semble évoluer plus dans le bon sens que vers le mauvais. Mais, malgré l'urgence de la situation du personnel des ex CE évoqué ci-dessus, nous ne pouvons pas bâcler l'étude et les négociations qui viennent de démarrer. Nous devons être responsables et construire un modèle pérenne qui doit prendre en compte l'avenir de ces salariés bien évidemment, mais aussi le besoin des cheminots, leurs souhaits – anciens et nouveaux concernant les ASC – tout en intégrant le respect d'une autre politique ASC émergente qui ne fait peut-être pas l'unanimité, mais pour laquelle des agents ont voté et adhèrent.

Au final, tout le monde doit prendre ses responsabilités, faire quelques compromis et ce dans l'intérêt collectif. De la pluralité naît le développement...

Pour tous ces points évoqués aujourd'hui dans cette première déclaration liminaire de l'année, nous ne dirons que ces quelques mots : Mettons-nous donc en route, et non pas En Marche.

Cependant monsieur le Président, gardez dans un coin de votre esprit et surtout pour convaincre votre CODIR, que les organisations syndicales sont susceptibles de représenter un véritable apport à la performance d'une entreprise. Des salariés heureux sont 31% plus productifs, deux fois moins malades, six fois moins absents et 55% plus créatifs (Sources Harvard/MIT).

Merci pour votre écoute,

M. RABIER, Président

Merci. Je ne vais pas disserter ce matin sur le dialogue social dans l'entreprise. Nous aurions tant de choses à dire... Ce que je peux dire quand même sur le sujet très important des personnels des anciens CE Picardie et Nord-Pas-de-Calais, nous avons depuis le mois de décembre eu plusieurs audiences, que ce soit le 20 décembre, le jour du CE Nord-Pas-de-Calais, le 24 janvier 2019, et nous avons convenu avec les représentants de ces personnels de les tenir informés de toutes les évolutions du dossier que vous avez évoqué. Je suis aussi confiant sur l'avenir des activités sociales et culturelles en termes de structure de fonctionnement et de mutualisation, parce que c'est bien de ça dont il s'agit, seule condition qui permettra de garantir les emplois des salariés des CSE et l'offre aux cheminots, notamment en matière d'ASC. Je vais recevoir ces personnels après cette réunion 0 d'installation de notre CSE, comme je m'y suis engagé hier, puisqu'ils m'ont demandé une nouvelle audience en fin de matinée, afin de décrypter encore un peu plus les travaux en cours au niveau national qui avancent bien, comme vous l'avez souligné.

Nous espérons, au niveau de l'entreprise, dans les toutes prochaines semaines un accord sur ce point qui permettra de libérer ces personnels des inquiétudes légitimes qu'ils ont en ce moment.

Je donnerai mon point de vue sur le RI au moment du point RI.

Élection du Secrétaire de séance

M. RABIER, Président

Je vous propose d'élire un Secrétaire de séance qui a vocation à être le Secrétaire de l'ensemble de cette réunion. Qui est candidat à ce poste ?

M. KIKOS, CGT

Monsieur le Président, on a coutume de désigner l' élu le plus jeune ou la plus jeune de l'assemblée en tant que Secrétaire de séance. Le sort a désigné madame Mélanie RONGIER-JORE. Félicitations !

M. RABIER, Président

Qui vote pour madame Mélanie RONGIER-JORE ? 27 voix.

Madame Mélanie RONGIER-JORE est élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du Règlement Intérieur

M. RABIER, Président

Je vous propose d'aborder le point deux, qui est l'adoption du Règlement Intérieur. Je vais quand même faire une déclaration en réponse à monsieur TAILLEZ de la CFDT. Ce Règlement Intérieur – je l'ai déjà écrit dans quelques mails précédents – est le fruit d'un travail que je considère ardu entre toutes les OS représentatives. Nous avons les cinq OS représentatives sur notre périmètre et la Direction depuis le début du mois. Il a fait l'objet de plusieurs tables rondes, d'échanges, de remontées jusqu'à hier après-midi puisque l'on a retravaillé encore pour finaliser ce document qu'on vous a remis sur table ce matin. C'est la version la plus aboutie du travail. Je peux vous dire que c'est un travail de qualité que nous avons fait-là ensemble. Je veux donc assez sincèrement saluer l'esprit de responsabilité qu'a prévalu, le travail sérieux de toutes les parties prenantes qui a permis d'arriver à ce résultat. Je le dis avec sincérité, parce que dans les autres CSE ce n'est pas forcément le cas, et tout le monde mène un peu cet exercice en ce moment dans les nouvelles instances.

Un mot aussi pour vous dire que je vais prendre part au vote sur ce Règlement Intérieur.

Avant de passer au vote, est-ce que vous avez des déclarations sur ce point ?

Les membres n'ont pas de déclarations.

Je vous propose de passer au vote du Règlement Intérieur. Qui vote pour ? 28 voix.

Le Règlement Intérieur du CSE TER Hauts-de-France est adopté à l'unanimité.

Désignations :

- *du Secrétaire ;*
- *du Secrétaire adjoint en charge des attributions économiques ;*
- *du Référent en charge des attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail ;*
- *du Trésorier ;*
- *du Trésorier adjoint ;*
- *des Référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;*
- *des Présidents de commissions parmi les membres élus (hors CSSCT) ;*
- *des membres des commissions obligatoires et facultatives.*

M. RABIER, Président

Je vais laisser la parole à la Secrétaire de séance pour procéder aux différentes désignations qui sont prévues à l'ordre du jour. En accord avec les organisations syndicales, nous avons choisi de reporter la désignation de certains membres des commissions au CSE 1 du vendredi 8 février 2019. Je pense notamment aux commissions hors CSSCT y compris les agents qualifiés des commissions CSSCT. Seuls sont attendus pour ce point les agents élus qui participeront au CSSCT. Dans l'ordre du jour du CSE 1, il y aura donc ce complément pour avoir les commissions complètes. Bien sûr les présidents seront désignés aujourd'hui. Je vous laisse la parole.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

On va procéder à l'élection du Secrétaire. Qui est candidat ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la délégation CGT, nous proposons au poste de Secrétaire du CSE TER Hauts-de-France monsieur Alexandre KIKOS.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Alexandre KIKOS est élu Secrétaire du CSE TER Hauts-de-France à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour le poste de Secrétaire adjoint, en charge des attributions économiques, qui est candidat ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la délégation CGT, au poste de Secrétaire adjoint, nous proposons monsieur Xavier WATTEBLED.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Xavier WATTEBLED est élu Secrétaire adjoint, en charge des attributions économiques à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la désignation du Référent en charge des attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail, qui est candidat ?

M. GRANDE, RS SUD-Rail

La délégation SUD-Rail propose monsieur Marc LAMBERT en tant que Référent CSSCT.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Marc LAMBERT est désigné Référent en charge des attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour le poste de Trésorier, qui est candidat ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la délégation CGT, au poste de Trésorier, nous proposons monsieur Ludovic FOURNIER.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Ludovic FOURNIER est élu Trésorier à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la désignation du Trésorier adjoint, qui est candidat ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la délégation CGT, au poste de Trésorier adjoint, nous proposons monsieur Jérôme DECLERCQ.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Jérôme DECLERCQ est élu Trésorier adjoint à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la désignation des Référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, qui sont les candidats ?

M. VEZARD, RS CFTD

Pour la délégation CFTD, nous proposons madame Cindy MARTIN.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? Il y en a deux normalement. 27 voix.

Madame Cindy MARTIN est élue Référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

M. RABIER, Président

Nous devons procéder à une seconde candidature.

M. GRANDE, RS SUD-Rail

La délégation SUD-Rail propose la candidature de Mickael MALANSKA.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Mickael MALANSKA est élu Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la désignation des Présidents de commissions parmi les membres élus (hors CSSCT), pour la commission des marchés, qui sont les candidats ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la Commission des marchés, nous proposons la présidence à la CGT, monsieur Alexandre KIKOS.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Alexandre KIKOS est élu Président de la Commission des marchés à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la présidence de la Commission Égalité Professionnelle, qui est candidat ?

Mme DEBAST, RS UNSA

Pour l'UNSA Ferroviaire, on propose Philippe HONVAULT.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Philippe HONVAULT est élu Président de la Commission Égalité Professionnelle à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la Commission Emploi et Formation professionnelle, pour la présidence, qui est candidat ?

M. LECOMTE, RS CGT

La CGT est candidate, mais nous n'aurons les noms que la semaine prochaine.

M. RABIER, Président

On acte exceptionnellement le nom du Président de la Commission Emploi et Formation professionnelle au CSE 1 du 8 février 2019. Nous le mettrons à l'ordre du jour de ce CSE.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Commission Logement, qui est candidat pour la présidence ?

M. VEZARD, RS CFTD

Pour la CFTD, nous proposons madame Virginie MANIER.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Madame Virginie MANIER est élue Présidente de la Commission Logement à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la Commission des ASC, qui est candidat à la présidence ?

Mme DEBAST, RS UNSA

Pour l'UNSA Ferroviaire, on propose Jean-Jacques TOURNAY.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Jean-Jacques TOURNAY est élu M. le Président de la Commission des ASC à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la Commission Économique, qui est candidat à la présidence ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la CGT, nous proposons à la présidence monsieur Xavier WATTEBLED.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Xavier WATTEBLED est élu Président de la Commission Économique à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la Commission Budget, qui est candidat à la présidence ?

M. GRANDE, RS SUD-Rail

La délégation SUD-Rail se propose à la présidence et transmettra le nom lors du CSE du 8 février 2019.

M. RABIER, Président

Nous actons donc que le nom sera donné au prochain CSE du 8 février 2019 pour cette présidence.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la Commission Encadrement, qui est candidat à la présidence ?

M. VEZARD, RS CFTD

La CFTD propose monsieur Julien TAILLEZ.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur Julien TAILLEZ est élu Président de la Commission Encadrement à l'unanimité.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la Commission Retraite, qui est candidat à la présidence ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour la présidence, monsieur César ORZECKOWSKI.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Monsieur César ORZECKOWSKI est élu Président de la Commission Retraite à l'unanimité.

M. RABIER, Président

Je propose que chacune des organisations syndicales, conformément à votre accord interne, désigne les membres élus participants au CSSCT, puisque les membres, agents qualifiés non élus seront désignés vendredi prochain.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Pour la désignation des membres CSSCT, quels sont les candidats ?

M. LECOMTE, RS CGT

Pour Production et Évolution de service, pour la CGT, nous avons Christophe HOUEL. Pour CSSCT Service, nous avons Laëtitia MAHIEUX, Fatima BOUKREDIA et Éric ESPINOUSE.

M. GRANDE, RS SUD-Rail

Pour la CSSCT Production et Évolution de service, la délégation SUD-Rail propose monsieur Vincent EUDELIN. Pour la CSSCT Service, Mickael MALANSKA et Maxime LENFANT.

M. DEBAST, UNSA

Pour l'UNSA, CSSCT Service, nous avons en cadre Philippe HONVAULT. Matériel et Siège, en cadre élu Jacky GAUDEAU, Agnès COQUERIAUX et Stéphane MIENS.

M. VEZARD, RS CFDT

Pour la CFDT, nous avons pour la CSSCT Production et Évolution de Service, monsieur Éric FOSSIER.

M. RABIER, Président

Je vous propose de récapituler les noms que j'ai entendus. J'en ai entendu 12.

Pour la CSSCT Production et Évolution de Service, Vincent EUDELIN, Christophe HOUEL et Éric FOSSIER.

Pour la CSSCT Service, Philippe HONVAULT, Laëtitia MAHIEUX, Fatima BOUKREDIA, Éric ESPINOUSE, Maxime LENFANT et Mickael MALANSKA.

Pour la CSSCT Maintenance du matériel et Direction, Agnès COQUERIAUX, Jacky GAUDEAU et Stéphane MIENS.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Ces désignations sont entérinées à l'unanimité.

M. RABIER, Président

Le dernier point, c'est le représentant du CSE GPF.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui est candidat pour le poste de représentant du CSE central du GPF ?

Mme DEBAST, RS UNSA

Pour l'UNSA Ferroviaire, Hélène LE SAINT.

Mme RONGIER-JORE, Secrétaire de séance

Qui vote pour ? 27 voix.

Hélène LE SAINT est élue représentante du CSE central du GPF à l'unanimité.

Calendrier prévisionnel 2019 des réunions plénières du CSE TER HDF

M. RABIER, Président

Je vous propose de passer au quatrième point qui concerne le calendrier prévisionnel de nos réunions plénières.

Rapidement, la réunion plénière de janvier aura lieu le 8 février à Lille compte tenu du léger décalage puisque la réunion 0 a lieu fin janvier.

La réunion plénière de février a été anticipée au 19 février. La date était compliquée à trouver, parce qu'il y avait des empêchements pour certains fin février. Elle est à Amiens.

Pour votre information, nous allons commander un dispositif d'enregistrement et de micro identique à celui que vous avez à Lille pour le site d'Amiens, mais nous ne l'aurons pas encore le 19 février. Pour ceux qui connaissent la salle d'Amiens, c'était un système de micro qui n'est pas adapté à la nouvelle configuration de ce comité. On va se doter d'un matériel plus pratique.

Pour votre information, en matière de calendrier, pour les élus et demain les futurs agents qualifiés qui composeront les CSSCT, nous sommes en train de programmer les premières CSSCT 0 d'installation pour que les présidents et les membres déterminent les bonnes conditions de fonctionnement. Je sais que les CSSCT Service et Maintenance, on est plutôt vers le 20 février. Pour Production et Évolution du Service, j'ai en tête la date du 6 mars et qu'elle a été arrêtée.

En matière d'animation, de remise de l'outil, etc., on a également programmé pour tous les élus y compris les suppléants, agents qualifiés et représentants syndicaux, des réunions d'animation où nous avons décidé de faire un travail de pédagogie sur le Règlement Intérieur, parce qu'il est quand même épais, et l'on veut prendre du temps pour expliquer comment nous sommes arrivés à ce résultat. Ça aurait lieu les 26, 27 et 28 février à Amiens à la suite de ce que nous avons fait en décembre. On fait trois jours à Amiens et nous aurons deux jours ici les 5 et 7 mars.

J'entends que quelques résolutions sont encore à lire, avant de clore cette réunion, pour le fonctionnement de l'instance de certaines commissions.

M. KIKOS, CGT

Conformément au Règlement Intérieur qui a été voté en début de séance, nous avons trois résolutions à passer au vote pour le fonctionnement du CSE. Une concerne la Commission des Marchés. Une concerne la CSSCT et la dernière concerne les Référents Harcèlement. Les élus et présidents des autres commissions liront les deux autres résolutions.

M. KIKOS, CGT, procède à la lecture de la résolution relative à la Commission des Marchés.

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la transparence des comptes des Comités d'Entreprises, la loi n° 2014-288 du 05 mars 2014 dans son article 32 et son décret d'application n° 2015-358 du 27 mars 2015 obligent les CSE qui dépassent au moins deux des trois critères mentionnés au II de l'article L. 2325-45 des seuils fixés par l'article D. 2325-4-1 du Code du travail, à constituer une Commission des Marchés.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DES MARCHES

Les modalités de fonctionnement de cette commission, le nombre de ses membres, les modalités de leur désignation et la durée de leur mandat sont inscrits à l'article 7-2-4 du règlement intérieur du Comité Social et Économique Hauts de France.

La Commission des Marchés propose au CSE, en vue d'une délibération, les critères à retenir pour le choix des fournisseurs et prestataires ainsi que la procédure d'achats de fournitures, de service et de travaux pour tous les marchés supérieurs à 30 000 €.

Après le vote et les éventuelles modifications apportées à ce document, la Commission des Marchés arrête les choix ci-dessous.

DÉFINITION DE LA NOTION DE MARCHES :

Si les dispositions du Code du travail ne fournissent aucune précision quant à la définition de la notion de « Marché » ce document va détailler plus précisément la notion de marchés pour notre CSE.

- ✓ La notion de marchés sera appréhendée au regard des typologies de dépenses budgétées au sein du CSE (communication, activités, fournitures administratives, investissements informatiques, etc.).
- ✓ La commission des « marchés » aura à se prononcer sur le montant des lignes comptables supérieures à 30 000 €.
- ✓ Les dépenses liées à l'événementiel dès lors que les dépenses sont supérieures à 30 000 €.
- ✓ Les marchés à bon de commande avec des fournisseurs non référencés ou de nouveaux fournisseurs, avec des prestations et/ou travaux uniques et avec une ou plusieurs factures inférieures à 30 000 €.
- ✓ La notion « d'appel d'offres » n'apparaît pas dans la loi. Nous proposons donc pour le CSE de procéder soit par devis, soit par un appel à projets, à recourir à un courtier et à recourir à une entreprise d'assistance maîtrise d'ouvrage pour les travaux. Cette dernière procédure est définie par un processus de type (devis/commande/livraison matériel et/ou réalisation prestation/réception/facture/règlement).
- ✓ La Commission des Marchés préconise la mutualisation entre les CSE, voire avec le CSEGPF pour ses vertus économiques indéniables, pour les finances et l'efficacité des CSE. Nous pouvons les imaginer dans des domaines très différents comme les assurances, les logiciels, la gestion, etc.

CRITÈRES RETENUS POUR LE CHOIX DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES :

Les critères porteront sur l'offre et non sur les capacités des entreprises telles que la solvabilité et le respect des normes sociales et environnementales qui sera réalisée par la direction technique du CSE en préalable à la sélection. Des critères supplémentaires seront pris en compte si l'objet du marché le justifie. Afin d'évaluer le travail du fournisseur ou du prestataire, les critères feront l'objet d'un système de notation de 1 à 6, 1 étant la moins bonne et 6 la meilleure.

1. L'Expérience (au sein des CSE)
2. Historique (satisfaction au sein du ou des CSE)
3. Respect des valeurs (économie sociale)
4. Prix
5. Le service après-vente et l'assistance technique
6. La date de livraison ou d'exécution

Le fournisseur ou prestataire le mieux noté et correspondant le mieux aux critères fixés est retenu. En cas d'égalité, le fournisseur ou prestataire ayant le prix le moins élevé est retenu. Sauf si l'appui technique nous prouve par sa connaissance du produit, de la société, etc. que le choix doit se porter l'autre produit ou prestataire.

L'activité événementielle du CSE : De nombreuses actions rentreront dans ce cadre. En particulier celles liées aux fêtes de fin d'année (spectacles et jouets) qui donnent lieu à des dépenses supérieures au seuil défini par la loi. Les prestataires

capables de répondre à nos demandes en relation avec notre projet de société ne sont pas nombreux et nécessitent de les rappeler lors du choix.

- *Concernant le spectacle de fin d'année, il doit être orienté à destination de l'enfance et de la jeunesse. Il doit répondre au cahier des charges défini par le CSE et qui impose que les représentations artistiques aient un sens et porte une réflexion. Qu'il soit interactif, qu'il favorise la proximité entre le public et les artistes, et qu'il soit caractérisé par la féerie. La coproduction doit être favorisée par des compagnies ou des artistes de la région. Travailler avec des artistes avec lesquels nous avons eu un grand succès auprès du public cheminot. L'enveloppe budgétaire de celui-ci doit se situer dans la ligne budgétaire allouée dans le budget prévisionnel voté en plénière.*
- *Concernant les jouets de Noël, ceux-ci sont offerts à chaque enfant de 0 à 15 ans. Depuis 2013, le CE a institué des cadeaux de Noël à destination des fratéries. Le choix des jouets doit répondre le plus possible à notre volonté de favoriser la production française et européenne, les produits issus du petit artisanat, du commerce équitable et les jeux de coopération. Les jeux de guerre et les armes en jouet sont prohibés. Comme pour les spectacles de Noël, les sociétés capables d'avoir la logistique nécessaire pour nous fournir le nombre important de jouets et dans les délais impartis ne sont pas nombreuses. Elles doivent posséder un showroom pour faciliter le choix des jouets bien en amont afin d'éditer le catalogue des jouets. Nous devons nous appuyer sur l'expérience que nous avons aujourd'hui pour travailler avec les sociétés avec lesquels nous n'avons aucun problème. Le budget total des jouets ne pourra pas revenir à un seul prestataire. L'enveloppe budgétaire de celui-ci doit se situer dans la ligne budgétaire allouée dans le budget prévisionnel voté en plénière.*

L'activité restauration du CE : Celle-ci existe depuis la création des CE à la SNCF. Nous avons su, tout au long de ces années, faire évoluer les prestations proposées aux cheminots dîneurs. Nous sommes passés, lors du transfert des activités sociales, de « cantine » à « restaurant d'entreprise ». Pour cela, nous nous appuyons sur du personnel qualifié et formé. Nous travaillons avec un prestataire dans le cadre d'une mercuriale définissant une liste de fournisseurs (centrale d'achat). Les gérants des restaurants choisissent aussi leurs propres fournisseurs pour les circuits courts, pour la qualité des produits, lors de l'utilisation de produits BIO, pour la proximité et parfois, à la suite de notre fidélisation avec le fournisseur sur le rapport qualité/prix.

Les dépenses liées aux matériels et mobilier : Pour ces dépenses, trois devis seront nécessaires quand cela est possible. En effet, certaines demandes ne peuvent être honorées que par une seule société en France ou en Europe qui construit et/ou réalise notre demande. Aujourd'hui, même pour des sommes inférieures à 30 000 €, les chefs de service procèdent à la réalisation de trois devis.

ACTEUR DE LA NOTATION DES FOURNISSEURS :

La direction technique du CSE, sous la responsabilité de la Direction politique du CSE se charge de l'évaluation des fournisseurs et prestataires existants et à venir, suivant leurs domaines de responsabilités respectifs et les critères définis par les élus CE. En fin d'année et dans le cadre du Bilan financier, une note explicative de la Direction technique sera réalisée systématiquement sur chaque marché en fonction des

critères votés en plénière par les élus. Cette note reprendra les critères et le pourquoi du choix lors d'une commission des marchés.

M. RABIER, Président

Merci. Il y a d'autres résolutions. Je vous demande un peu plus de silence si l'on veut tous bien s'écouter. Merci. Pour la CSSCT, qui devait lire quelque chose ? J'avais compris qu'il y avait trois résolutions.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Non...

M. RABIER, Président

On passe alors à la résolution sur le harcèlement.

M. TAILLEZ, CFDT

Résolution coconstruite avec SUD-Rail puisque l'on a les deux référents...

M. TAILLEZ procède à la lecture de la résolution suivante :

Résolution portant sur le rôle des référents Harcèlements au sein de CSE TER HDF

PRÉAMBULE

La loi avenir professionnel renforce le dispositif sur le harcèlement sexuel et impose la mise en place d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans les comités sociaux et économiques, sous la forme d'une résolution adoptée à la majorité des membres présents.

PARTICULARITÉ AU CSE TER DES HAUTS DE FRANCE

Un accord d'entreprise ou à défaut le Règlement Intérieur du CSE définit le rôle, les missions et les moyens de ce nouvel acteur en prévention.

Sur le périmètre du CSE TER HDF, comme indiqué au Règlement Intérieur, deux référents ont été désignés afin de mettre en place une parité homme/femme.

MISSIONS POUVANT ÊTRE CONFIÉES AUX RÉFÉRENTS HARCÈLEMENT PAR LE CSE

Le champ de l'intervention des référents peut couvrir tant le niveau collectif que le niveau individuel.

Au niveau collectif, les référents peuvent initier une démarche globale et :

- ✓ porter le sujet en discussions au CSE, ainsi que dans les commissions les plus légitimes pour initier la démarche ;*
- ✓ proposer la réalisation d'une enquête pour évaluer le ressenti des salariés en la matière ;*

- ✓ proposer des actions correctives pour enrayer des faits de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.
- ✓ Au niveau individuel, la prise en charge des victimes par les référents peut comporter différentes activités complémentaires :
- ✓ création d'une cellule d'écoute et/ou d'un système d'alerte ;
- ✓ garantir la traçabilité et la confidentialité des données recueillies ;
- ✓ orientation vers les bons interlocuteurs ;
- ✓ suivi de la personne dans le temps ;
- ✓ conseils juridiques.

Dans l'hypothèse de la saisine de l'employeur pour des faits de harcèlement sexuel, ils peuvent être aussi les représentant du CSE auprès de la direction pour traiter les cas individuels et le cas échéant, participer à la commission d'enquête.

En somme, les missions confiées par le CSE aux référents pourront couvrir un champ assez large : pour réaliser un état des lieux, détecter les faits de harcèlement et d'agissement sexistes, accompagner et protéger les victimes, proposer et suivre des mesures de prévention et participer aux enquêtes internes.

MOYENS ALLOUÉS AUX RÉFÉRENTS

Les référents en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes ont droit à la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions. Ainsi, les référents bénéficient au minimum, comme les autres membres du CSE, de la formation légale de 3 à 5 jours prévue par le Code du travail en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (article L. 2315-18)

En fonction des missions confiées aux référents, le comité et l'entreprise déterminent les moyens nécessaires : aides extérieures, formations spécifiques, heures supplémentaires de délégation, prise en charge de la documentation, etc.

Le refus de l'employeur de prendre en compte les propositions du CSE en la matière doit être motivé.

COMMUNICATION AUX SALARIÉS

Les coordonnées des référents du CSE doivent être portées à la connaissance des salariés par tout moyen (dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche, Art L. 1153-5 et D. 1151-1 du Code du travail).

Remarque : Outre les référents élus du personnel, un référent pour l'entreprise chargé d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes doit être désigné dans les entreprises d'au moins 250 salariés. Il serait donc de bon usage que les trois référents travaillent ensemble.

HARCÈLEMENT MORAL

Si l'on s'en tient à l'obligation légale, les référents du CSE sont seulement là pour intervenir sur les questions de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes. Sur un plan juridique, rien n'interdit au comité de se doter d'un référent qui interviendrait aussi sur les questions de harcèlement moral. Il est donc proposé que les missions des référents Harcèlement reprennent également les champs du harcèlement moral, dans les mêmes conditions que pour le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Cette résolution est donc proposée au vote pour notre plénière CSE0 du 31 janvier 2019.

M. RABIER, Président

Qui vote pour cette résolution ? 27 voix.

Cette résolution portant sur le rôle des référents Harcèlements au sein de CSE TER Hauts-de-France est approuvée à l'unanimité.

Je suis très sensible à tous les faits et gestes de harcèlement ou qui peuvent s'y apparenter. Nous avons dans cette entreprise un sujet qui n'est pas encore totalement réglé de discrimination envers la population féminine, très minoritaire dans l'entreprise. J'ai à titre personnel eu à gérer des dossiers très délicats dans un précédent poste à Lyon. Dernièrement et malheureusement, nous avons eu dans un établissement qui n'est pas TER des affaires inadmissibles que toutes les parties ont laissé perdurer pendant des années. Quand je dis toutes les parties, j'inclus aussi la Direction. Ces affaires sont inacceptables et je ne plus les revoir dans notre périmètre. Je demande aux deux référents désignés ce matin de m'alerter très en amont de toute affaire qui les inquiète, parce que souvent nous intervenons tous et collectivement trop tard. La solution, s'il y en a une, est souvent en amont. Il y a des dérives pour lesquelles il faut tout de suite arrêter. Je vais donner mon numéro de téléphone. On peut m'appeler, on en parle et on règle le sujet le plus tôt possible, parce que derrière ça fait des dégâts qui sont extrêmement graves pour les personnes victimes.

Je considère que l'on arrive à la fin de notre CSE 0. L'ordre du jour est épuisé.

M. DEBAST, UNSA

Pas de déclaration, simplement on n'a pas été jusqu'au bout du calendrier et on avait demandé de bouger la date de juin. Nous avons notre congrès national.

M. RABIER, Président

J'ai noté ça. On a mis quelque chose à définir, parce qu'on a un problème avec le CSE GPF où on doit rendre avant telle date. Ce n'est pas encore calé.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Une question pour le Secrétaire. Est-ce qu'on a loupé quelque chose sur la résolution CSSCT ? Si c'est le cas, on va la faire et on la passera la semaine prochaine. On s'en excuse, parce qu'on n'a pas fait attention. Par rapport aux éléments que vous citez, qui ne sont plus sur notre périmètre, des gens du conseil de discipline s'étaient engagés y compris dans les organisations syndicales, et j'aimerais qu'un point soit fait sur les suites qui ont été demandées dans ce CSE, sinon vous les envoyez aux organisations syndicales. Effectivement, ce n'est plus sur notre périmètre, mais voilà quelque chose de fort s'est passé ce jour-là et on aimerait avoir des suites.

M. RABIER, Président

Vous avez raison. Il y aura des suites, mais le périmètre de ce CSE ne me permet plus officiellement de le passer ici. Ce sera envoyé aux organisations syndicales.

J'entends que pour le CSE 1 du 8 février, il y aura peut-être à mettre à l'ordre du jour une résolution sur la CSSCT. Est-ce que vous voulez que je le fasse ?

M. LAMBERT, SUD-Rail

Oui.

M. RABIER, Président

On le note alors pour vendredi prochain.

Un dernier mot pour conclure. La nouvelle instance, CSE TER Hauts-de-France, est désormais opérationnelle. Je fais le vœu que cette instance, avec toutes ces commissions et ces membres, soit vraiment utile aux cheminots comme cela a été rappelé tout à l'heure dans une déclaration liminaire, et qu'elle nous permette de travailler tous les dossiers et relever tous les défis qui attendent l'activité TER sur les Hauts-de-France. Ils seront nombreux, on va s'en rendre compte dans les prochains mois. Je souhaite, pour terminer, que l'esprit de responsabilité, que j'ai souligné tout à l'heure dans la construction notamment du Règlement Intérieur, perdue entre toutes les parties, entre les OS représentatives et la direction, pour que vraiment les dossiers soient travaillés avec sérieux et écoute mutuelle.

Je vous souhaite une agréable journée. La séance est levée. Bon appétit.

La séance est levée à 10 h 33.

Alexandre KIKOS

Secrétaire du CSE

